

Conditions de banque des opérations courantes

Nature de l'Opération	Tarifs (*)
CONDITIONS DES OPERATIONS SUR LE MARCHE MONETAIRE	
▪ Bons de Trésor	Affichage quotidien séparé
▪ Certificats de dépôt	TMM – 1,75%
▪ Billets de trésorerie	Sur consultation
CONDITIONS CREDITRICES	
▪ Comptes à terme et Bons de Caisse	
- en dinars.....	TMM – 1,75%
- en devises	Taux de référence – 2%
CONDITIONS DEBITRICES	
▪ Crédits à la consommation	TMM + 5.5%
▪ Autres crédits à court terme	TMM + 5.5%
▪ Crédits à l'habitat à moyen et long terme (**)	TMM + 5.5%
▪ Autres crédits à moyen et long terme	TMM + 7%
▪ Leasing	
- mobilier.....	15.99%
- immobilier.....	15.99%
▪ Financements en devises	
- crédits de mobilisation de créances nées sur l'étranger.....	Taux du Libor + 4%
- autres financements en devises.....	Taux du Libor + 4,5%
OPERATIONS BANCAIRES	
▪ Effets à l'encaissement	
- sur la Tunisie.....	5 TND
- sur l'étranger.....	2.5‰ (max 500TND)
▪ Effets escomptés	
- sur la Tunisie.....	5 TND
- sur l'étranger	2.5‰ (max 500TND)
▪ Règlements d'effets	3,400 TND
▪ Remise d'effets pour protêt	15 TND
▪ Frais de tenue de compte	
- compte chèque.....	18 TND/trimestre
- compte courant.....	30 TND/trimestre
- compte d'épargne.....	4 TND/trimestre
▪ Encaissement de chèques	
- chèques tirés sur la Tunisie.....	0,700 TND
- chèques tirés sur l'étranger.....	2‰ (max 200 TND)
▪ Cartes électroniques	
- cartes locales.....	de 10 à 170 TND TTC
- cartes internationales.....	de 15 à 220 TND TTC
▪ Chèques certifiés	8.5 TND
▪ Récupération des frais sur chèques sans provision	160 TND
▪ Virements émis	
- sur la Tunisie.....	Unitaire : 2,500 TND _ Liste : 30 TND
- sur l'étranger.....	3‰ (max 300 TND)
▪ Virements reçus	
- sur la Tunisie.....	1,5 TND
- sur l'étranger.....	20 TND + 2,5‰ (max 250 TND)
▪ Règlements de succession	1% (min 10 TND & max 200 TND)
▪ Recherche pour le compte de la Clientèle de documents archivés	30 TND + 0,200 TND /feuille

(*) Nos tarifs sont affichés en hors taxes sauf pour les cartes.

Ces tarifs s'entendent minimum pour les placements et maximum pour les financements.

(**) Les crédits immobiliers dont la durée de remboursement est supérieure à 15 ans sont accordés à un taux fixe